



GAZ PRO FIXE

PROFITEZ DE NOS PRIX **LES PLUS BAS !**
PRIX FIXE PENDANT 2 ANS(1)



**L'OFFRE IDÉALE POUR
ÉCONOMISER TOUTE
L'ANNÉE**

**PRIX FIXE
PENDANT 2 ANS(1)**

**OFFRE COMPATIBLE
TOUS COMPTEURS**

Prix applicables à compter du **06/03/2026**
pour les clients professionnels ayant une puissance souscrite ≤ 36 kVA

Grille valable pour les clients professionnels.

Base 0-1000 kWh/an		Part fourniture (A)	Part Obligations (B)	Part Acheminement (C)	Total HTT	Total TTC
Abonnement €/mois					8,74	11,84
Zones de consommation cts €/kWh	Zone 1	6,88	1,43	5,25	13,57	18,25
	Zone 2	6,88	1,43	5,25	13,57	18,25
	Zone 3	6,88	1,43	5,25	13,57	18,25
	Zone 4	6,88	1,43	5,25	13,57	18,25
	Zone 5	6,88	1,43	5,25	13,57	18,25
	Zone 6	6,88	1,43	5,25	13,57	18,25
B0 1000-6 000 kWh/an		Part fourniture (A)	Part Obligations (B)	Part Acheminement (C)	Total HTT	Total TTC
Abonnement €/mois					9,07	12,24
Zones de consommation cts €/kWh	Zone 1	5,45	1,43	5,25	12,14	16,53
	Zone 2	5,45	1,43	5,25	12,14	16,53
	Zone 3	5,45	1,43	5,25	12,14	16,53
	Zone 4	5,45	1,43	5,25	12,14	16,53
	Zone 5	5,45	1,43	5,25	12,14	16,53
	Zone 6	5,45	1,43	5,25	12,14	16,53
B1/B2i 6 000-300 000 kWh/an		Part fourniture (A)	Part Obligations (B)	Part Acheminement (C)	Total HTT	Total TTC
Abonnement €/mois					27,53	37,63
Zones de consommation cts €/kWh	Zone 1	5,04	1,45	2,18	8,66	12,36
	Zone 2	5,04	1,45	2,33	8,81	12,54
	Zone 3	5,04	1,45	2,53	9,01	12,78
	Zone 4	5,04	1,45	2,81	9,29	13,12
	Zone 5	5,04	1,45	3,02	9,51	13,38
	Zone 6	5,04	1,45	3,27	9,75	13,67



Option plantation d'arbre disponible :

Catégorie Base : +1,14 € TTC / mois

Catégorie B0 : +2,27 € TTC / mois

Catégorie B1 : +4,55 € TTC / mois

(1) Les prix TTC comprennent la TVA (20 % sur l'abonnement et le prix du kWh), la Taxe Intérieure de Consommation sur le Gaz Naturel (01 Février 2026 = 1,639 cts€/kWh), et la Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA). Toute évolution de taxes sera répercutée dès son entrée en vigueur.

Vous voulez en savoir plus ?

- www.ohm-energie.com
- 01 76 49 78 88 (prix d'un appel local, hors coût opérateur)

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

Ohm Énergie est une société par actions simplifiée (SAS) au capital de 1 521 799 euros,
10 rue de Penthièvre 75008 Paris – 834 673 808 RCS Paris

Grille valable pour les clients professionnels.

Base 0-1 000 kWh/an		Part fourniture (A)	Part Obligations (B)	Part Acheminement (C)	Total HTT	Total TTC
Abonnement €/mois	Zone				9,89	13,22
Prix du kWh cts €/kWh	Régaz	6,88	1,43	5,39	13,70	18,41
B0 1 000-6 000 kWh/an		Part fourniture (A)	Part Obligations (B)	Part Acheminement (C)	Total HTT	Total TTC
Abonnement €/mois	Zone				10,30	13,72
Prix du kWh cts €/kWh	Régaz	5,45	1,43	5,39	12,27	16,69
B1/B2i 6 000-300 000 kWh/an		Part fourniture (A)	Part Obligations (B)	Part Acheminement (C)	Total HTT	Total TTC
Abonnement €/mois	Zone				31,01	41,81
Prix du kWh cts €/kWh	Régaz	5,04	1,45	2,58	9,07	12,85



Option plantation d'arbre disponible :

Catégorie Base : +1,14 € TTC /mois

Catégorie B0 : +2,27 € TTC /mois

Catégorie B1 : +4,55 € TTC /mois

(1) Les prix TTC comprennent la TVA (20 % sur l'abonnement et le prix du kWh), la Taxe Intérieure de Consommation sur le Gaz Naturel (01 Février 2026 = 1,639 cts€/kWh), et la Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA). Toute évolution de taxes sera répercutée dès son entrée en vigueur.

Vous voulez en savoir plus ?

- www.ohm-energie.com
- 01 76 49 78 88 (prix d'un appel local, hors coût opérateur)

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

Ohm Énergie est une société par actions simplifiée (SAS) au capital de 1 521 799 euros,
10 rue de Penthièvre 75008 Paris – 834 673 808 RCS Paris

OFFRE A PRIX FIXE

Le prix de l'offre est **fixe pendant 2 ans**.

Part fixe du prix :

- **Part Fourniture (A)**: c'est l'énergie. Celle-ci est fixe pendant toute la durée du contrat. Le montant facturé dépend ensuite de la consommation du client.
- **Part Abonnement** : c'est le prix à payer pour que le gaz arrive jusqu'à votre local. On parle de l'Accès des Tiers au Réseau de Distribution (ATRD) ou Accès des Tiers au Réseau de Transport (ATRT). Les montants sont décidés par les pouvoirs publics, en général annuellement. Auquel on rajoute les cout de service rendu par le fournisseur, pour la gestion du contrat, la facturation, le service client, etc. Ce montant est fixe pendant toute la durée du contrat. Les autres composantes de l'abonnement peuvent évoluer, comme prévu ci-dessous.

Part variable du prix :

Correspond aux charges communes à tous les fournisseurs.

- **Part Obligations (B)** : ce sont les contributions que la réglementation impose. On y retrouve deux composantes :
 - Les **Certificats d'Economie d'Energie (CEE)** : c'est un mécanisme qui contraint les fournisseurs d'énergie et indirectement les consommateurs à réaliser des économies d'énergie (article L. 221-1 du code de l'énergie). Pour cela, Ohm Energie achète sur un marché spécialisé des Certificats d'Economie d'Energie. Leur montant est fixé pour toute la durée du contrat, hors évolution réglementaire impliquant un changement de prix.
 - Les **Certificats de Production de Biogaz (CPB)** : c'est un mécanisme qui garantit au consommateur qu'une quantité de biométhane équivalente à une partie de sa consommation est injectée sur le réseau. (articles L. 446-31 et suivants du code de l'énergie). Leur montant est fixé pour toute la durée du contrat, hors évolution réglementaire impliquant un changement de prix.
- **Garanties d'Origine** : c'est ce qui certifie que l'équivalent de votre consommation a été produite à partir de sources d'énergies renouvelables. Son montant est fixé pour toute la durée du contrat. Quelques explication [ici](#).
- **Impôts et taxes** : ce sont les taxes propres à la consommation de gaz (Contribution Tarifaire d'Acheminement – "CTA" –, la Taxe Intérieure de Consommation sur le Gaz Naturel – "TICGN" –) et la Taxe sur la Valeur Ajoutée ("TVA") qui s'applique au prix avec taxes sur le gaz.

Les évolutions fiscales et réglementaires ci-dessus seront répercutées sur le prix à la hausse comme à la baisse.

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

Ohm Énergie est une société par actions simplifiée (SAS) au capital de 1 521 799 euros,
10 rue de Penthièvre 75008 Paris – 834 673 808 RCS Paris

DUREE DU CONTRAT

Le contrat est d'une durée initiale de deux ans:

Au terme de cette durée, le contrat est tacitement renouvelé pour une nouvelle période de deux ans.

Toute modification des conditions tarifaire sera notifiée au client 30 jours avant le début de la nouvelle période. En cas de refus, le contrat sera résilié à l'échéance.

Chacune des parties peut demander la non-reconduction du contrat, moyennant un préavis de deux (2) mois avant l'échéance.

SERVICE CLIENT 7 J/7

Le Service Client est joignable par téléphone au 0176497888 (prix d'un appel local, hors coût opérateur) ou via son espace client.

Disponible du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00.

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

Ohm Énergie est une société par actions simplifiée (SAS) au capital de 1 521 799 euros,
10 rue de Penthièvre 75008 Paris – 834 673 808 RCS Paris